



Note Interne

Circulaire de la fédération UNSA Éducation

Date	16 décembre 2021
Origine	Yves PAPLORAY – Véronique DE AGUIAR
Destinataires	SR – SR2A – SD – Syndicats

L'essentiel

Pour avis :

- Arrêté CSA d'établissements publics du MENJS
- Arrêté sur le CET (compte épargne temps)

Points ajoutés à la demande de l'UNSA Éducation :

- Action sociale
- Nombre de postes ouverts aux concours de recrutement
- Indemnitaire des postes administratifs JS
- Gestion des congés et CET
- Demande d'expertise indépendante sur les conditions de travail dans les services JS

Points pour avis :

Arrêté : CSAE du MENJS

[Document de présentation des CSAE du MENJS](#)

[Projet d'arrêté CSAE du MENJS](#)

Vote : POUR

Arrêté : CET (compte épargne temps)

[Projet d'arrêté CET](#)

[Cadre juridique du CET](#)

Vote : POUR à l'unanimité

Points pour information :

Action sociale : promesse non tenue

Nos collègues J&S bénéficiaient, avant le transfert, d'un meilleur niveau d'action sociale que ce qui est proposé aux agent-es du MENJS.

Le [protocole RH](#) prévoyait le maintien de ce niveau d'action sociale tant qu'aucun nouveau règlement intérieur ne viendrait être élaboré. Cet engagement avait été réitéré dans une note du 24 décembre 2020 puis en CTMJS en janvier 2021. Pour exemple, le [livret d'accueil de l'académie de Grenoble](#) réaffirmait cet engagement (bas de la page 12)

L'UNSA Éducation constate que cette promesse n'est pas tenue. Ce n'est pas acceptable !

Cela ne fait que mettre en évidence une inégalité que l'UNSA Education dénonce depuis longtemps : le niveau d'action sociale dont bénéficient les agent-es du MENJS est nettement inférieur à celui des autres ministères. Cette inégalité de traitement doit être revue : il appartient à la DGAFP de doter les ministères d'un budget moyen d'action sociale identique par agent-e.

La DGRH reconnaît que malgré l'engagement n°5 du Grenelle ("Bénéficiaire de nouveaux avantages sociaux"), le MENJS ne dispose pas d'un budget permettant d'offrir le même niveau de prestations que les autres ministères.

Elle reconnaît également des différences locales concernant le niveau de prestations, notamment en ce qui concerne la restauration collective. Elle propose de faire remonter des situations individuelles problématiques, notamment pour des collègues bénéficiant de faibles revenus et qui subiraient une baisse importante de prestations dans ce domaine.

L'UNSA Education regrette que cette thématique, pourtant inscrite à l'agenda social 2021, n'ait pas été traitée en GT. Il semble que ce sera le cas en 2022.

Nombre de postes ouverts aux concours de recrutement

Les 80 postes SNU sont désormais identifiés comme « chefs de projets SNU ». La DGRH prévoit, sur ces postes, le recrutement de contractuels en CDD jusqu'en août puis l'affectation de titulaires, voire de stagiaires.

Le SNAPS et le SEP rappellent que pour ces postes il ne serait pas judicieux d'y mettre des sortants de concours.

Indemnitaires des postes administratifs JS

Un GT sur l'indemnitaire (RIFSEEP) des personnels administratifs sera organisé en janvier 2022. Une cartographie des postes J&S sera présentée.

L'UNSA Éducation a dénoncé une situation anormale dans l'académie de Grenoble, où a été constaté un déclassement des groupes de fonction du RIFSEEP des personnels administratifs. La DGRH va se mettre en lien avec l'académie pour régler cette initiative malheureuse.

Gestion des congés et CET

La DGRH a explicitement demandé à toutes les académies de récupérer l'ensemble des éléments des dossiers administratifs des agents avec, notamment, les infos CET. **Un rappel des règles sera fait.**

Les organisations syndicales sont appelées à **faire remonter les exemples de dysfonctionnements afin que la DGRH puisse remettre les choses en ordre** (comme cela a été le cas pour la DRAJES de Paris par exemple suite à un [courrier intersyndical](#))

Expertise indépendante sur les conditions de travail : notre demande a été entendue

Une demande unanime avait été faite d'une expertise indépendante sur les conditions de travail dans les services JES depuis le transfert et leurs conséquences sur les risques santé pour les personnels.

La DGRH donne une suite favorable à cette demande. L'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail effectuera cette expertise.

Questions diverses :

- **Avancement** : La DGRH reconnaît les carences de l'administration sur l'information des agent-es en matière d'avancement (obtenu ou non)
- **Circulaire temps de travail-astreintes** : celle-ci devrait être diffusée rapidement. L'UNSA Éducation a exprimé son inquiétude quant aux éventuelles modifications du texte concernant les astreintes.

En conclusion de ce dernier CTM JS de l'année 2021, l'UNSA Education porte un bilan plutôt négatif de la mise en œuvre du transfert JS au niveau local, malgré la bonne volonté de la DGRH.